



Conflit de voisinage dans un immeuble.

Par **amkad**, le **12/10/2008** à **19:15**

Maitre,

Je m'excuse de m'adresser à vous sans pouvoir vous rémunérer, n'ayant pas les moyens. S'il vous plait, si vous pouviez faire une entorse, cela m'aiderait beaucoup. Juste un conseil:

J'habite le RDC d'un immeuble. Mon voisin du dessus a remplacé son carrelage, apparemment avec beaucoup de défauts, puisque depuis, j'ai partout des infiltrations.

Je l'ai demandé en justice (droit civil). Un expert a été désigné pour constater les dégâts. Le voisin a été condamné à verser une somme d'argent pour compenser les dégâts. Le voisin n'a rien voulu savoir pour effectuer les réparations. Suite à un incident survenu sur mes circuits électriques, j'ai déposé une plainte auprès du procureur de la république. Suivi une enquête policière, après quoi, le voisin a été condamné à déboursier une somme de 4000.00 DA pour frais de justice. Et c'est tout: le voisin continue tranquillement d'empoisonner mon existence et celle de ma famille.

Que dois-je faire, sachant que je ne peux même plus vendre pour déménager, mon appartement ayant tellement été dénaturé et impossible à réparer?

Faut-il envisager le pire pour régler ce problème pourtant clair et simple?

Merci pour votre réponse. Merci beaucoup.